

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|--|-----------------------------|---|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant Joanne Robichaud | Numéro de permis 2013791 | Date d'inspection Le 15 septembre 2022 | |
| Nom de l'établissement Garderie Les Petits Anges | | Numéro de téléphone (506) 776-8427 | |
| Adresse 94 rue Martin Néguaac NB E9G 1K9 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson | | Titre du poste Mentor en assurance de la qualité | |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les dossiers des enfants sont complets, j'ai vérifié 7 dossiers sur 19.
- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet, j'ai vérifié 7 dossiers sur 19.
- Les dossiers des incidents des enfants sont complets.

Pendant ma surveillance, les enfants jouent à l'extérieur, par la suite entrer pour la préparation du dîner.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 15 septembre 2022

Date

original signé par
Joanne Robichaud

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 15 septembre 2022

Date